

DÉLIBÉRATION N°2022-23_028
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 24 novembre 2022

6. Validation des travaux de la commission CVEC du 10 novembre 2022 - transfert du solde du fonds CVEC d'urgence COVID vers le fonds appel à projets CVEC

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 13 Membres représentés : 10 Total : 23	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
--	--

Le fonds CVEC d'urgence a été créé au conseil d'administration de l'université de Franche-Comté en avril 2020 dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19. L'enveloppe était fixée à 701 154 euros et son usage était contraint.

Au 31/12/2021, il restait 236 697,06 €.

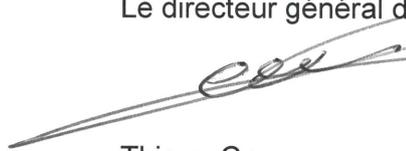
La ligne info-écoute est financée sur ce fonds et doit continuer d'exister à minima en 2022-2023 et 2023-2024 (budget estimé pour 2 années universitaires : 36 400 €).

La commission CVEC a validé le principe de reverser le solde du fonds CVEC d'urgence (auquel le financement de la ligne info-écoute pour les deux années à venir est soustrait afin d'en assurer son maintien), vers le fonds appel à projets CVEC.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable au principe de transfert du solde du fonds CVEC d'urgence COVID vers le fonds appel à projets CVEC.

Besançon, le 25 novembre 2022

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus



*délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*